



**- COMITE DIRECTEUR TRANSITOIRE -**  
**Compte rendu de la réunion**  
**du 14 septembre 2017**

Présents : Franck DAVID, Pierre PETIT, Jean-Pierre COLLIN, Jacques DULCY, Jean-Claude GIGODOT.

Invités : Toni CAPOULADE (représentant le Président du CRTE), Laetitia WEALE (CDE 06).

Salariées : Caroline JEAN, Stéphanie MAGNAT, Maeva METSU, Pascale FALANGA (CTN).

Excusés : Jean-Claude SAVOURNIN, Pierre BREU (CDE 83), Gérard NICOLAS (CDE 05), Dominique SPILMANN (CDE 04).

Absents : Frantz de la BURGADÉ (CDE 13).

### **1. Réunion FFE des Présidents de Comité Directeur transitoire**

Franck DAVID, Président du Comité Directeur transitoire fait un compte rendu des directives fédérales pour ce qui concerne la fusion des CRE Provence, Côte d'Azur et CRTE Provence.

#### **a. Organisation de l'AG d'approbation du traité de fusion**

L'Assemblée Générale d'approbation du Traité de fusion (validé en Comité Directeur des CRE Provence et Côte d'Azur) aura lieu le 09/11/2017 au CREPS d'Aix en Provence à 13H30. Cette AG regroupe les AG simultanées des deux CRE et des deux CRTE.

Les votes concernent les clubs, ils seront électroniques et gérés par la FFE. Il sera possible de voter sur place, en revanche les votes seront clôturés à 14H. Les Présidents de Commission de vote, à qui la FFE aura envoyé des codes, pourront, si le quorum est atteint, annoncer le résultat des votes dès 14H30. Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, une 2<sup>ème</sup> AG aura lieu le 16/11/17.

L'ordre du jour sera :

- Rapport moral
- Vote du Traité de fusion des CRE Provence, Côte d'Azur et CRTE Provence
- Dissolution des CRE Provence, Côte d'Azur et CRTE Provence et Côte d'Azur

Si les CRE souhaitent rajouter des points à l'ordre du jour, il faudra en faire part à la FFE qui se chargera de toute la partie administrative de l'AG et notamment des convocations.

Habituellement les CRE Provence et Côte d'Azur profitent de l'AG pour faire des remises de prix (récompensant les Champions de France en Côte d'Azur et pour la Provence des bénévoles, des résultats en compétitions internationales et des projets pédagogiques innovants). Elles n'auront pas lieu cette année.

Le budget de 2 600€ accordé à cette action par le CRE Côte d'Azur sera reversé aux CDE 06 et 83 afin qu'ils prennent le relais de cette manifestation cette année.

#### **b. Gestion administrative de la fusion**

La 2<sup>ème</sup> partie de la DFA (*Dotation de Fonctionnement Annuelle*), en cours de calcul et habituellement versée en novembre, sera versée au CRE PACA.

Le 09/11/2017 les anciens CRE seront dissouts, il faudra faire les déclarations en Préfecture dans les jours qui suivent puis fermer les comptes bancaires.

Jean-Pierre COLLIN pense qu'il ne faut pas se presser pour la clôture des comptes puisque des versements notamment des subventions seront à venir. Les documents fédéraux précisent que cette clôture doit être effective dans les 3 mois suivant la dissolution des associations.

Les CRE Provence et Côte d'Azur ont jusqu'au 9 octobre pour faire la déclaration dans un journal d'annonces légales. Le journal La Provence est choisi pour le CRE Provence.

Le CRE PACA devra faire appel à un notaire pour le transfert des actifs des anciens CRE vers le CRE PACA. Jean-Pierre suggère un notaire qui aux vues des relations qu'ils ont, ne devrait pas facturer de frais de mutation ou au prix max de 375€, mais également être plus rapide. Nous gagnerions du temps en n'ayant pas à devoir le relancer.

Franck demande s'il ne serait pas souhaitable de prendre un notaire basé sur Aix. Ayant peu de temps libre, il ne pourra pas se déplacer jusqu'à Mandelieu.

Le choix du notaire reste en suspens pour le moment.

La déclaration du CRE PACA devra être faite auprès des services de l'INSEE et de la MSA. Caroline JEAN en est chargée.

Le compte bancaire a été ouvert auprès du Crédit Agricole. Il est décidé que Stéphanie MAGNAT et Caroline JEAN pourront consulter les comptes, faire des virements et enregistrer des bénéficiaires de virements.

La validation des DUC par le CRE PACA est repoussée, cette année, à titre exceptionnel au 31/12/2017.

## **2. CRTE**

Franck DAVID a discuté de l'avenir du CRTE avec plusieurs élus du CRTE précédent. Selon les nouveaux statuts, les membres fléchés TE de la liste qui sera élue lors des élections du CRE PACA constituent la base du CRTE. Deux options sont ensuite possible :

Option 1 : constitution et déclaration en préfecture d'une nouvelle association CRTE qui devra gérer les formalités administratives, organiser des élections complémentaires, assurer un secrétariat et une comptabilité, ainsi que les assemblées générales et toutes obligations liées à la gestion d'une association.

Option 2 : constitution d'une commission TE au sein du CRE PACA qui gèrera le TE de façon intégrée dans le cadre statutaire et administratif du CRE.

Cette deuxième option retient la préférence de tous les acteurs du TE consultés. Elle permet de renforcer la position du TE dans la grande famille de l'Équitation et évite la multiplication des tâches administratives. D'autre part les instances régionales acceptent de moins en moins la division du monde équestre et refusent de traiter des dossiers TE indépendants. Ceux-ci doivent alors être présentés par le CRE.

Toni CAPOULADE signale la crainte de certains membres du TE concernant les moyens donnés au CRTE s'il n'est pas autonome. Franck précise que, si la liste qu'il va proposer aux élections est élue, il demandera que les biens du CRTE apportés avec la fusion restent affectés au TE, les mêmes moyens de fonctionnement seront affectés au TE, quelle que soit sa situation administrative, dans les conditions similaires à celles dont a bénéficié le CRTE Provence jusqu'à présent : reversement de la DFA sur les licences fléchées TE, subventions du CNDS obtenues par le CRE pour des projets TE, auxquels s'ajoutent une aide aux tâches

administratives par les salariées du CRE et les économies d'énergies réalisées par l'unification des obligations administratives et assemblées générales.

### **3. CDE 06**

Laetitia WEALE, Présidente du CDE 06, annonce l'événement A cheval 06 qui aura lieu sur l'hippodrome de Cagnes le 1<sup>er</sup> octobre 2017. Il ne s'agit pas d'un salon mais d'une journée de développement pour et par les clubs. Ce sont eux qui organisent les animations.

A cheval 06, c'est 15 000 entrées et un budget de 14 000€ pour le CDE 06.

Jusqu'à là le CRE Côte d'Azur participait à hauteur de 3 000€, Laetitia souhaite savoir si le nouveau CRE PACA prendra la suite de ce soutien.

Franck est favorable mais propose d'imputer 1000€ sur le budget de la commission Spectacle et 2000€ sur la ligne budgétaire d'une aide au CDE pour cette action de développement.

Les membres présents sont d'accord, la demande est validée.

### **4. Cheval Passion**

#### **Subvention du Conseil Régional**

Le montant de la subvention initialement voté par le Conseil Régional pour Cheval Passion 2017 est revu à la baisse.

Franck souhaite proposer à Cheval Passion de maintenir l'aide aux clubs ayant participé à Poney Passion 2017 et de réduire les parts destinées au CRE et à Cheval Passion.

Cette décision est validée et sera proposée à Avignon Organisation.

#### **Grand Club**

Lors de Cheval Passion 2018, une nouveauté sera organisée : Le Grand Club.

Ce projet à l'initiative de Franck DAVID a été accepté par les organisateurs de Cheval Passion qui vont investir massivement sur cette action mais aussi revoir et repenser complètement le plan du parc des expo.

Il s'agit de créer un centre équestre éphémère dans lequel les commissions du CRE présenteront des activités et des initiations à destination des cavaliers adultes.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu, le plan de ce centre équestre et le planning des animations sont quasiment finis.

Avignon Organisation prendra à sa charge les installations (carrière, club house, boxes, sono), la paille et le foin, le chauffage du club house.

Restera à la charge du CRE les frais du speaker. Franck a contacté Nicolas VOLTZ et attend sa réponse. S'il décline la proposition, Laetitia propose Claude LACOURT à qui elle fait appel pour A cheval 06.

Le stand du CRE sera maintenu. Il est nécessaire pour la rencontre avec les professionnels.

Le stand du CRTE sera également maintenu car les professionnels du TE doivent conserver cette vitrine de leurs actions.

## 5. Budget Prévisionnel

### Recettes

- ✓ *Subventions CNDS et Conseil Régional*: cumul des sommes attribuées aux CRE Provence et Côte d'Azur
- ✓ *Reversement FFE* : anticipation de 5% de baisse des licences
- ✓ *Frais d'inscriptions aux stages* : 15 500€. Stéphanie MAGNAT tient à mettre en garde sur le durcissement des prises en charge VIVEA et FAFSEA.
- ✓ *Sponsors* : prévision à l'identique
- ✓ *Participation des clubs dans les actions d'Aide* : une étude en cours d'exercice sera faite pour étudier la faisabilité d'une opération d'aide aux clubs, mais à priori les finances impactées par les frais de fusion ne le permettront pas cette année. Cette ligne n'est donc pas alimentée pour le moment.

Nous arrivons à l'estimation de 450 000€ de recettes.

### Dépenses

#### a. Dépenses de fonctionnement

- ✓ *Informatique et entretien du matériel*: 3 000€ sont habituellement nécessaires.  
La Fusion nécessite la mise en réseau des bureaux de Mandelieu et Aix, la mise en place d'un standard téléphonique basé à Mandelieu, l'achat de 2 écrans et 1 unité centrale, 4 téléphones Gigaset et serveurs sans oublier la main d'œuvre sont estimés sur devis à 4 700€. Un budget de 6 000€ est prévu pour faire face aux dépenses non anticipées.  
Les dépenses annuelles de ce matériel seront de 1 500€.
- ✓ *Assurance* : l'usage déclaré aux assurances de la Dacia, engendre un coût important. Une mise en concurrence de la MAIF avec Générali devra être faite.
- ✓ *Honoraires* : ils sont revus à la hausse cette année pour couvrir les frais des experts comptables et immobilier engendrés par la fusion.
- ✓ *Communication* : quid de l'annuaire des clubs  
Tous les supports de communication (banderoles, flammes, kakémonos, ...) sont à refaire dont le site Internet. Une estimation devra être chiffrée.  
Maeva METSU propose d'utiliser le site du CRE Provence, de faire chiffrer sa mise à jour ainsi que l'insertion d'un espace dédié aux clubs (accès à codes).
- ✓ *Frais de déplacement* : estimés à 7 000€, Pierre PETIT trouve ce chiffre trop optimiste.

b. CDE : il est décidé que le CRE PACA, conservera l'Aide de fonctionnement que versait le CRE Provence aux CDE. Le mode de calcul sera le même. Le budget global sera revu à la hausse 33 600€, puisque cette aide concernera désormais deux départements supplémentaires.

c. Tourisme Equestre : les liquidités provenant du CRTE Provence seront réattribuées à la commission Tourisme Equestre du nouveau CRE PACA.

d. Commissions

- ✓ *Récompenses des Championnats Régionaux* : ces dépenses dépendront des budgets des commissions.
- ✓ *Investissement* : ces dépenses (exemple : achat de chronomètre) devront également être intégrées aux commissions.
- ✓ *Formations enseignants* : les dépenses de formations d'enseignants incomberont à la commission Formation.

e. Divers

Il faudra que le CRE PACA décide si les remises de récompenses, organisées lors de l'AG, et qui demande un gros budget sera reconduite.

Les dépenses sont provisionnées à hauteur de 457 000€, ce qui occasionnerait un résultat de - 7 000€.

Stéphanie est chargée de reprendre les décisions actées ce jour et de mettre à jour le budget prévisionnel.

Les présidents de commissions ont été invités à proposer des actions et des budgets. Ces demandes seront étudiées lors de la prochaine réunion du comité directeur.

## **6. Réunion des Présidents de commission du 21 septembre 2017**

### Programme

- Mot d'accueil : Franck DAVID
- Tour de table
- Politique générale du CRE et règles de fonctionnement des commissions : Franck DAVID
- Fonctionnement du CRE, répartition des taches des salariées et CTS : Pierre PETIT
- Préparation des projets d'actions : Caroline JEAN
- Etablissement des budgets : Jean-Pierre COLLIN
- Gestion du matériel collectif : Maeva METSU
- Fonctionnement des réunions de calendrier : Caroline JEAN
- Contraintes comptables, délais, définition d'un justificatif comptable : Stéphanie MAGNAT
- Formations des enseignants : Pascale FALAGA et Stéphanie MAGNAT
- Soutien aux commissions : Pascale FALANGA